

ENTRETIEN CHAUSSÉE

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

Permettre aux ouvriers de mairies de rendre compte de l'état des chaussées et procéder à des opérations d'entretien dans les règles de l'art avec les moyens à leur disposition.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salles de cours équipées (vidéoprojecteur, ordinateurs), exposé didactique oral à partir d'un diaporama, visite des sites régulièrement détériorés et analyse in situ des causes, dossier support remis à chaque candidat, compte-rendu de formation et d'évaluation remis en fin de formation.

PROGRAMME

PROGRAMME

SÉQUENCE PRÉLIMINAIRE - ANALYSE DE SITE :

- Présentation des engins et des matériaux mis à la disposition des ouvriers chargés de l'entretien des routes au formateur par le chef des services techniques et mise à disposition d'une carte routière matérialisant les limites de prestation de la mairie.

SÉQUENCE 1 - CADRE JURIDIQUE :

- Analyse des risques et des responsabilités sur des ateliers mobiles.

SÉQUENCE 2 - PRATIQUE :

- Généralités sur les domaines d'intervention des ouvriers chargés de l'entretien des routes,
- Les transferts d'engins et leur sécurisation,
- L'extraction de matériaux dans les cours d'eau et dans les carrières,
- Généralités sur les principaux problèmes d'usure des chaussées et les réparations conseillées, Rendre-compte de l'état de la chaussée par un vocabulaire simple et adapté,
- Mise en œuvre de signalisation temporaire sur atelier mobile,
- Analyse des causes de dégradation (en salle et ensuite in situ),
- Proposition de travaux en adéquation avec le personnel et le matériel disponible,
- Aperçu des travaux préventifs et programmation.

SÉQUENCE 3 : ÉVALUATION

CONDITIONS

Public visé : Ouvrier, opérateur, chef d'équipe de services techniques, chargés de l'entretien des routes.

Pré-requis : Savoir lire et écrire en français, EPI obligatoires (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention, casque), Aptitude médicale au travail en hauteur et au port de charges

Visite médicale :

Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos

Effectif : 12 personnes

Durée totale : 4 jours, soit 32 heures

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : FPC

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif :

Évaluation questionnaire et évaluation pratique continue au cours des mises en situations. Enquête de satisfaction.

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module.